



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 10 SEPTEMBRE 2015

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Fusion: «Rien n'est décidé à Jarnac»

«On négocie jusqu'au dernier moment. Rien n'est décidé à la communauté de communes de Jarnac. Il y aura un vote à la CDC entre le 20 et le 25 septembre entre les trois hypothèses. Soit on reste seul, soit on fusionne avec Cognac ou avec Rouillac. Toutes les portes sont ouvertes.» Annick-Franck Martaud a réagi au lendemain de la réunion de la CDC de Rouillac, alors même qu'une majorité se dégageait en faveur d'une fusion avec Jarnac (lire CL du 9 septembre). Certains élus allaient même jusqu'à assurer que c'était aussi le choix de Jarnac. Or, ce n'est pas le cas si l'on en croit Annick-Franck

Martaud qui doit rencontrer cet après-midi Michel Gourinchas, président de GrandCognac «pour éclaircir certains points». Pas question d'anticiper avant le vote des élus jarnacais.

«On prend notre temps. Notre communauté est partagée. On voudrait sauver un maximum de nos compétences. C'est là-dessus que l'on doit trouver un terrain d'entente» martèle le président démentant tout contact antérieur à trois mois avec la CDC de Rouillac. Le feuilleton des fusions risque bien encore de rebondir d'ici le 28 septembre, jour de réunion de la commission départementale.

■ COGNAC

Hennessy, meilleure marque de spiritueux du monde

Cocorico! International Wine and Spirit Research (IWSR), l'institut de référence londonien qui observe les performances du secteur vins et spiritueux dans le monde, vient de décerner la couronne de spiritueux de l'année 2014 à Hennessy. La marque de cognac devance le bourbon Jack Daniel's et Jameson. En quatrième position, encore une marque cognacaise: la vodka Grey Goose. Pour établir son classement, IWSR mêle de multiples facteurs tels que le prix de vente moyen par caisse, les vo-

lumes, la progression des ventes. Malgré la chute de ses ventes en Chine et en Russie - qui a fortement impacté la valeur générée par la marque -, Hennessy compense grâce à une croissance insolente aux Etats-Unis, son marché historique, et en Afrique.

Une excellente nouvelle alors que Christophe Navarre, le boss de Moët-Hennessy, est à Cognac pour deux jours. Il posera notamment demain la première pierre de la future ligne de mise en bouteille d'Hennessy, à Salle d'Angles.

■ CHARENTE

Châteaubernard: Pris la main dans le sac à langer. Ils étaient bien organisés. Elle 21 ans, lui 25. Ce couple originaire de Charente-Maritime avait trafiqué un sac à langer avec plusieurs fonds en alu pour y cacher des produits qu'il volait en magasin. En l'occurrence des cosmétiques et des sous-vêtements, butin sur lequel les vigiles du magasin Gifi de Châteaubernard sont tombés, lundi soir, vers 18h30, après avoir contrôlé les deux tourtereaux une fois leur passage en caisse effectué. Plus que pour le préjudice (moins de 70€), ils feront l'objet de poursuites ultérieures pour vol prémédité au regard de leur organisation.

L'enivrant marché des spiritueux

■ La Charente, ce n'est pas seulement le cognac

■ La Spirit Valley charentaise produit 78 millions de bouteilles de gin, de vodka, et même de whisky

■ La reconnaissance d'un savoir-faire unique en France.

Julien PRIGENT
j.prigent@charentelibre.fr

Alizée, Hypnotik et Grey Goose ont montré la voie dans les années 1980 et 1990. Des cocktails et de la vodka au pays de l'eau-de-vie à papa, aventures révolutionnaires, nées dans le terreau de crises qui faisaient fondre les volumes d'expéditions de cognac. Quinze ans plus tard, les hérétiques ont fait des petits. Des vodkas jusqu'à plus soif, du gin, du vermouth, des liqueurs, des crèmes, des cocktails, de la bière en fûts et en projets. Et même des whiskies. Les spiritueux hors cognac produits dans la région délimitée, c'est 78 millions de bouteilles, 92 si l'on ajoute le pin-neau. Et encore, ce chiffre ne retrace que les spiritueux conditionnés ici et ne tient pas compte, par exemple, de la success story Cirock, née à Merpins, mais mise en bouteille hors région. Et plus question de mettre en bouteille un pis-aller au cognac, un placebo pour contrer la crise: la diversification des spiritueux charentais, c'est l'œuvre d'un savoir-faire qui est désormais une référence et qui s'appuie sur un réseau de compétences global. Alcool évidemment, distillation, mais aussi bouteilles, packaging, étiquettes, marketing, bouchon, expéditions aux quatre coins du monde. Dans cette Spirit Valley, on sait tout faire (*lire ci-contre*). La preuve en ce début de semaine à Paris, dans l'élégant pavillon Ledoyen à quelques pas du Grand Palais, sur les Champs-Élysées. Quintessence, le premier salon des spiritueux français, a misé sur le haut



La New-Yorkaise Allison Patel a choisi la Charente pour produire son étonnant whisky.

Photos CL

de gamme. Deux jours pour remettre des alcools à l'image vieillie ou écornée sur le devant du bar. C'est la mission que s'est fixée Laurent Poncelet, organisateur du salon en compagnie de Philippe Jugé: «On a un immense savoir-faire en France, un large éventail de produits... mais personne ne le sait!» Et le Charentais a fourni le gros des troupes. Sur cinquante exposants, un tiers de produits est made in Charente.

Logique, selon Yannick Perezan, d'EuroWineGate, venu de Merpins présenter le Vermouth La Quintinie et le Gin G'Vine à base de raisins. «On vient de la Spirit Valley, une des plus riches du monde en volume et diversité. Quand on produit de l'alcool, venir de Cognac vous donne une crédibilité immédiate.»

Des produits innovants

Cinq cents curieux dimanche pour la journée grand public. Lundi, la journée réservée aux professionnels a drainé cavistes, patrons de bars à cocktails, sommeliers et représentants de réseaux de distribution. Les médias ont embrayé aussi. *Le Figaro*, *le JDD*, *France Inter* et *20 Minutes* ont raconté l'histoire de ces alcools charentais méconnus qui tentent de se faire une place à l'export comme sur le marché domestique. Robe noire sexy, sourire ultrabright: Allison Patel est la meilleure

«Quand on produit de l'alcool, venir de Cognac vous donne une crédibilité immédiate.»

ambassadrice de son whisky made in Charente. Quand cette Américaine de 33 ans a abandonné son job dans l'import-export aux USA d'alcools artisanaux pour créer son propre produit, elle a tout de suite posé son doigt sur Cognac. C'est là que la distillerie Brunet, de Brévilles, lui concocte son whisky. Le résultat est réjouissant. Les ventes sont encore résiduelles - aucun caviste ne le propose en Charente - mais l'espoir est là. «Dans les années 2000, le whisky en France se résumait à des copier-coller de single malt écossais faits par des Bretons et des Alsaciens. On s'est dit qu'il y avait la place pour un produit typique qui représente le terroir français.» Brenne, c'est de l'orge bio et de l'eau de Charente, un vieillissement en fûts de chêne du Limousin et un marché américain déjà investi depuis 2012. «On est un pays d'artisans, alors proposons des choses différentes!», plaide Philippe Ciofalo, un verre de XO crème à la main. «Il

faut dépoussiérer le cognac», s'enflamme-t-il en faisant déguster sa gamme de liqueur «au cognac, au lait, à l'eau et au sucre», riche de cinq arômes.

Lui vise «le haut de gamme, l'export vers la Chine, le Pacifique, réceptifs à la crème», mais assure ne pas négliger la France. Parce qu'il y a une effervescence sur le marché des spiritueux. «Le phénomène des microbrasseries, les choses nouvelles dans les bars, les cocktails», glisse Nicolas Brun, de chez Abecassis.

Une effervescence où la Spirit Valley a tout à gagner, si l'on en croit Alexandre Rizzotto, qui s'approprie à mettre en bouteille 8.000 flacons de sa vodka La Philosophe, à Cognac. Pour lui le choix a été «évident». Étiquettes, distillation, packaging ou bouchons, tout est 100% charentais. «Il y a ici un savoir-faire sans équivalent en France et même en Europe», reconnaît-il. Et tous rêvent de succès à la X-Rated, la liqueur née entre Cognac et Angoulême. Lancée en 2004, elle est devenue boisson officielle de la série «Sex and The City». Campari a mis un gros paquet sur la table pour racheter la distribution mondiale. Depuis, les frères Daucourt, ses créateurs angoumoisins, multiplient les initiatives: un whisky made in Charente, Bastille, une vodka premium, Moulin by Jean-Paul, des cocktails, des liqueurs. Tous nés en Charente, tous dégustés aux États-Unis.

Matière grise et industrie sont ici!

Savoir faire de l'alcool, c'est bien. Mais savoir aussi le vendre, c'est mieux. Et c'est la force de la Charente: être capable de distiller, d'assembler, de faire vieillir. De fournir des barriques, des chais. D'apporter une expertise œnologique, de formuler des alcools, équilibrer des arômes. De faire 3 kilomètres et de pouvoir avoir des bouteilles qui ont déjà fait leurs preuves, de déguster des étiquettes. Ça, d'autres régions peuvent l'offrir. L'énorme plus-value du Charentais, c'est sa tradition d'export. Tous les opérateurs peuvent trouver, à Cognac, une société capable d'envoyer leurs bouteilles sur les marchés étrangers, d'assurer le shipping (expédition par bateau), comme AMC, l'agence maritime charentaise. «C'est la force de cette région. Unir matière grise, industrie et logistique», indique Jean-Christophe Boulard, directeur d'Atlanpack et observateur avisé du monde des spiritueux. Depuis Cognac, tout le monde peut affréter un container et l'expédier à l'autre bout du monde. Il confirme: le phénomène Grey Goose a décomplexé les opérateurs. «Il y a eu conjonction d'une révolution culturelle et d'une appétence du marché pour ces produits», estime Jean-Christophe Boulard qui analyse: Le ticket d'entrée n'est pas très élevé. Souvent, les grandes marques n'ont pas cette capacité d'innovation ou l'opportunisme nécessaire pour ces aventures. Pour les produits qui marchent, le parcours est souvent similaire: démarrage un peu artisanal, développement à l'international. Et si ça marche bien, rachat par un grand groupe international. C'est le fil de l'histoire de Grey Goose, racheté par Bacardi. «Mais tous n'ont pas cette réussite. Dans le monde, des spiritueux se lancent tous les jours. À Vinexpo, on en voit qui, à peine sortis, disparaissent», tempère Jean-Christophe Boulard.

L. K.

Et maintenant, un phénomène Gin?

«J'espère que l'an prochain on en boira à toutes les terrasses de France.» Alexandre Mourique ne ménage pas son énergie pour promouvoir Citadelle, le gin de la maison Ferrand, d'Ars. «On en a vendu 4.500 bouteilles en France l'an passé. 2015 sera bien meilleur. Mais on n'est pas au niveau de l'Espagne.» «C'est le numéro deux du marché mondial derrière les Philippines», souligne Yannick Perezan. «Ici, c'est encore résiduel et de plus en plus de marques s'y mettent: la France a une structure de consommation basée

sur le vin et le champagne, peu encline aux modes.» Nouveau venu sur le marché, l'ambitieux Generous Gin vise «les marchés à l'export: le gin est un marché immense» et a fait le choix «évident» d'une distillation, mise en bouteille et packaging 100% Spirit Valley. Pourquoi? «Parce qu'il y a ici un savoir-faire de distillation, dans l'assemblage, dans le packaging, confient les associés de la société Odevie. Dans le milieu, on sait que c'est la grande spécialité de la région, l'interlocuteur incontournable.»



L'ambitieux Generous Gin vise de gros marchés à l'export. Un produit made in Charente «parce qu'il y a un savoir-faire qu'on ne trouve pas ailleurs.»

Michel Gourinchas met ses dossiers sur le tapis

■ Alors que le permis a été déposé lundi pour réhabiliter les chais Monnet, le maire de Cognac fait le tour des dossiers de cette rentrée ■ Impôts, fusion des CDC ou aménagement des quais au menu.

La mini-tempête médiatique autour de ses liens avec l'Azerbaïdjan et de l'émission «Cash Investigation» de France 2 n'a pas entamé son moral. «Vous voulez voir mes tapis?», ironise le maire de Cognac, avant de faire hier le tour des autres cadeaux de voyage présents à la mairie, comme ces immenses parchemins de Chine dans la salle des mariages. D'ailleurs, lundi, le même jour que la diffusion de l'émission, le permis de construire a été déposé pour lancer la réhabilitation des chais Monnet par les investisseurs azéris. Ce qui empêcherait plutôt Michel Gourinchas de dormir, c'est d'arriver à tenir son objectif de l'année: ne pas augmenter les impôts pour la première fois depuis son élection en 2008. Une course à obstacles pour un élu qui fait le tour des dossiers de cette rentrée. Et annonce également que ce mandat est bien le tout dernier.



«J'ai l'objectif de ne pas augmenter les impôts cette année», explique Michel Gourinchas, maire de Cognac et président de GrandCognac. Ce serait une première depuis son arrivée à la mairie en 2008.

Photo archives Phil Messelet

Peut-on titrer cette interview

«Je n'augmenterai pas les impôts pour la première fois depuis 2009?»

Michel Gourinchas. La bonne formule est plutôt «J'ai l'objectif de ne pas augmenter les impôts cette année». Nous sommes tous mobilisés pour y parvenir, pour trouver ces 800 000 à un million d'euros que l'État nous enlève encore cette année. Cette somme, c'est environ huit points d'augmentation de fiscalité, il faut qu'on évite ça.

Comment espérez-vous y arriver?

En réduisant les dépenses de la Ville, en passant par le non-remplacement de certains postes à la mairie. Nous n'avons pas d'autre choix alors que l'État nous retire 2,4 millions d'euros de dotation entre 2014 et 2016. Je manifesterai d'ailleurs à Cognac avec d'autres élus le 15 septembre prochain pour protester contre ces baisses. C'est une initiative de l'Association des maires de France qui sera relayée dans de nombreuses villes.

Avec seulement 2,8 millions d'euros d'investissements en 2015, que peut faire une ville comme Cognac?

Tu ne fais rien. On a tout axé sur l'amélioration de la voirie, mais après, tu es obligé de mettre presque tout entre parenthèses.

Pourrez-vous compter sur les 2 millions d'euros d'achat des chais Monnet pour le prochain budget?

Le permis de construire a été déposé par l'architecte ce lundi. Nous sommes dans les temps et nous pourrions donc compter sur cette somme pour le printemps prochain, oui. Le temps que les délais de recours soient terminés.

Cela va-t-il vous permettre d'investir un peu plus?

Nous devrions avoir un peu plus de marge, mais cela doit nous permettre aussi de baisser l'endettement.

Quels sont vos chantiers prioritaires?

Nous allons commencer dès 2016 le réaménagement des quais. On va par exemple enlever les voitures côté fleuve, mettre une partie «cheminement doux». C'est un chantier qui devrait durer jusqu'en 2018, avec un cofinancement Ville, à hauteur de 700 000 euros pour la voirie, et GrandCognac pour 600 000 euros destinés au «cheminement doux».

Au-delà des difficultés du basket (lire ci-contre), on évoque avec insistance un projet de réaménagement du Parc des Sports.

Ça fait partie des projets que l'on veut mettre en place, mais nous n'en sommes tous qu'au stade de la réflexion. Ce qui est sûr, c'est que le rugby va passer sous GrandCognac.

Avec un terrain pour le rugby à la place de la future ex-piscine? Ce n'est pas impossible. Il semble nécessaire qu'un terrain synthétique pour le rugby existe. Cela pourrait être un bon emplacement.

L'actualité politique du moment, c'est la fusion des intercommunalités: vous organisez demain une réunion avec les élus de Grande-Champagne et Châteauneuf. Le projet de rapprochement avec le Jarnacais est définitivement enterré?

On n'enterre rien, d'autant qu'une moitié de la CDC de Jarnac veut nous rejoindre et l'autre se tourne vers Rouillac. Le préfet devrait d'abord proposer un périmètre englobant Jarnac et Rouillac. Il sera sûrement refusé. Je peux comprendre les inquiétudes de certaines petites communes sur la future communauté d'agglomération. Mais dans une région de 5,8 millions d'habitants, on n'a pas d'autre choix que d'être forts et groupés pour exister.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises l'idée qu'à la fin de ce mandat, vous arrêteriez la politique, est-ce toujours le cas?

En 2020, c'est clair, j'arrête: deux mandats de maire, c'est bien. J'aurai 63 ans, ma femme aussi, ce sera l'heure de la retraite ou presque. Je ne serai pas candidat à d'autres mandats. Il faut laisser la place aux autres.

Justement, préparez-vous déjà la suite pour la mairie de Cognac?

La logique veut que Jonathan Muñoz [directeur de cabinet et ancien premier fédéral du PS, NDLR] prenne la suite. Maintenant, il reste encore cinq ans et nous sommes en politique: il faut passer devant les électeurs. Il faudra que chacun fasse son boulot.

Au chevet d'un CCBB mal en point

Une réunion avec le CCBB, GrandCognac et le Département s'est tenue mardi pour tenter de trouver une solution pour le club de basket qui accuse un déficit d'environ 400 000 €. «La question de repartir cette saison s'est posée pour le club.» Michel Gourinchas ne cache pas que l'avenir du club est sombre, au point d'être soulagé que les basketteurs puissent a priori s'engager pour la saison de N2 qui débute à la fin du mois. «On devrait arriver à faire la saison à venir. Nous sommes en train de trouver des solutions, mais je ne peux pas encore dire lesquelles.» Le président de GrandCognac, qui verse 200 000 € de subventions par an, s'interroge grandement pour la suite. «Quand on en est là, c'est qu'il y a des problèmes de gestion et il n'est pas question pour une collectivité de continuer à soutenir une association déficitaire. Je n'ai pas envie de me retrouver au tribunal pour soutien abusif comme c'était arrivé à la Ville d'Angoulême avec son club de foot.» (1) Michel Gourinchas évoque donc des «allégements de masse salariale», des avances de subvention - ce qui n'est jamais bon signe - pour permettre au club d'éviter la sortie de route définitive.

(1) En 2011, la Ville d'Angoulême avait été définitivement condamnée à payer 200 000 € aux créanciers de l'ASAC 92 liquidée en 2005 pour «comblement de passif» et pour avoir permis «la survie artificielle de l'ASAC 92».

■ Jean-Claude Aubert,



51 ans (Photo CL), est le nouveau directeur de la plateforme distribution courrier de Cognac, 13, rue de la Pépinière. Il succède à Claudie Labarde. Avec Valérie Desmaison, directrice de La Poste Cognac, il assurera la réception du public lors d'une journée portes ouvertes organisée sur le site le samedi 19 septembre de 10h à 18h dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. L'occasion de découvrir le centre de tri et son organisation, les métiers de l'entreprise et leurs évolutions.

Une rétrospective des outils utilisés au fil des ans par La Poste et les facteurs est également au programme.

Gensac: la voie de la discorde entre Bernis et les élus

Bernis doit ouvrir en janvier, mais il n'y a pas d'accès satisfaisant pour les camions. La CDC est «prise entre deux feux».

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Un bâtiment de 9 000 mètres carrés quasiment fini... mais toujours pas de solution pour y faire entrer et sortir les camions qui doivent pourtant arriver à Gensac-la-Pallue en janvier prochain! Le tout sur une voie qui ne peut pas accueillir en l'état des poids lourds depuis une décision du tribunal administratif datant de 2005. Mais qui en voit tout de même de nombreux aller et venir des entreprises voisines.

Le feuilleton de l'implantation de la société Bernis-Géodis zone du Plassin n'en finit pas de connaître des rebondissements dont les élus de Grande-Champagne se passeraient bien. «Plus le temps avance, plus la pression nous est mise dans ce dossier d'une complexité incroyable parce que les choses n'ont pas été prises dans le bon sens dès le départ», résume la présidente de la communauté de communes (CDC), Véronique Marendat, «prise entre deux feux».

Vote repoussé

D'un côté, l'entreprise qui avance son chantier. Et de l'autre, les riverains de la zone du Plassin qui ont déposé au printemps un recours devant le tribunal administratif et encore présents en nombre lundi soir dans la salle des fêtes de Saint-Preuil. Mais

après presque trois heures de conseil, ces derniers ne sont pas ressortis plus avancés.

Deux délibérations sur ce dossier étaient au menu. Elles ont purement et simplement été repoussées. Bernis demande en effet à la CDC de lui céder une parcelle de terrain pour pouvoir aménager une bretelle d'accès à son entrepôt. Une demande qui ne satisfait pas beaucoup d'élus communautaires, à commencer par la première d'entre eux. «Nous allons consulter notre avocat pour savoir ce que nous pouvons faire.»

»

Plus le temps avance, plus la pression est mise dans ce dossier d'une complexité incroyable parce que les choses n'ont pas été prises dans le bon sens dès le départ.

Véronique Marendat a déjà refusé une première proposition qui aurait vu les camions contraints de se déporter sur la gauche de la petite voie pour sortir de Bernis. Avec le risque de croiser d'autres véhicules, en particulier les ca-

mions de l'entreprise Legeay installée juste en face. «C'est beaucoup trop dangereux.»

L'autre solution serait que Bernis achète à la CDC une bande de terrain pour faire une bretelle d'accès un peu moins dangereuse. Pour Michel Baldacchino, l'ancien maire de Gensac et porte-parole des riverains du Plassin, cela ne changera rien à l'affaire. Et cela risquerait même de mettre la CDC dans une situation délicate. «Si on accepte [de vendre, NDLR] et qu'il y a un accident sur cet ancien chemin blanc goudronné qui, je le rappelle, n'a pas le droit d'accueillir des camions, ce n'est pas seulement la justice administrative mais le pénal qui pourrait se retourner contre la CDC», explique l'ancien maire.

Juste en face de lui, son successeur, Bernard Mauzé, qui n'a pas signé le permis de construire puisqu'il a été accordé tacitement à l'issue du délai d'instruction, est resté très silencieux tout au long de ces échanges sur un dossier qui pollue depuis de longs mois les débats de la CDC. Au point de laisser certains élus, à l'image d'Isabelle Robiquet, adjointe à Salles-d'Angles. «On vient tous en conseil avec les pieds de plomb.»

Ce devrait être encore le cas le 29 septembre, date du prochain conseil où «il va bien falloir trouver une solution», conclut Véronique Marendat. Sans savoir encore laquelle à moins de quatre mois de la mise en service.



Les riverains de la zone du Plassin ne sont pas repartis plus avancés du conseil municipal lundi soir.

Diète annoncée pour le Code du travail

Les 44 mesures du rapport Combrexelle, remis hier à Manuel Valls, doivent servir de rampe de lancement à la réforme du droit du travail

1 Un code qui a plus d'un siècle

À 105 ans – sa toute première version fut votée en 1910 –, le Code du travail est un centenaire qui donne bien des cheveux blancs aux législateurs et aux gouvernements qui veulent le réformer. Il faut attendre 1973 pour voir naître un nouveau Code, divisé en huit puis neuf livres. Ce seront ensuite, en 1982, dans l'immédiat sillage de l'élection de François Mitterrand, les lois Auroux, du nom du ministre du Travail d'alors. En 2004, le gouvernement Raffarin veut à son tour s'attaquer, par ordonnances, à un Code déjà jugé trop complexe et trop foisonnant.

Après 2007, la droite, toujours au pouvoir avec Nicolas Sarkozy et François Fillon, n'a pas de mots assez durs à l'égard des 35 heures ou de la rigidité des lois sur le travail, mais ce discours musclé sera suivi de peu de mesures. Et c'est donc un gouvernement de gauche qui s'apprête à entrer avec une bougie allumée dans une poudrière sociale. Non sans avoir tenté, au préalable, de mouiller la mèche du bâton de dynamite avec le rapport de Terra Nova, un « think tank » proche de la gauche libérale, et surtout avec la caution d'une conscience de gauche, Robert Badinter, pour qui le Code du travail est devenu un sumotori auquel on demanderait de courir un 100 mètres.

2 Les mesures inflammables

Le rapport de Jean-Denis Combrexelle contient 44 propositions. Deux d'entre elles ont été particulièrement commentées hier. Tout d'abord, le document préconise de donner plus de poids, par rapport à la loi, aux accords sociaux de branche et surtout d'entreprise, à la faveur d'« une nouvelle architecture du Code du travail » qui distinguerait un socle de « principes fondamentaux », communs à tous les salariés, et ce qui peut être renvoyé à la négociation collective. Les entreprises pourraient avoir davantage de possibilités de négocier des règles adaptées à leur situation dans quatre domaines en particulier : le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

Deuxième idée du rapport très débattue hier : une remise en cause implicite des 35 heures. Le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et de leur majoration pourrait être modifié. Concrètement, les partenaires sociaux pourraient décider, dans l'entreprise, que les heures supplémentaires ne seraient majorées qu'à partir de 39 ou 40 heures par semaine.

3 Vives réactions syndicales

Pour Force ouvrière, le rapport Combrexelle « se situe dans une tendance européenne pour renforcer le niveau de l'entreprise comme lieu de négociation prioritaire : c'est ce qu'on appelle l'inversion des normes, et cela vise, par exemple, à remettre en cause la durée du travail ». « Nous sommes inquiets, indique pour sa part Julien Ruiz, pour la CGT à Bordeaux. Ce rapport fait de la dérogation la règle générale. Nous voulons réaffirmer qu'il faut un socle de droits communs pour tous les salariés et que, avec ce genre de propositions, on court le risque d'un éclatement des droits des salariés, dans une économie déjà très précaire. » Pour le représentant de la CGT, « on sent une inclinaison libérale prise par le gouvernement pour la dernière partie du quinquennat, et savamment mise en musique depuis quelques mois ».

Du côté des petites entreprises, la CGPME voit dans ce rapport un « indéniable progrès ». Et l'UPA (artisans) se réjouit que ce rapport affirme la « nécessité de limiter le rôle de la loi, en développant la négociation collective ».

BENOÎT LASSERRE
ET JULIEN ROUSSET

La commission Combrexelle, du nom de son président, Jean-Denis Combrexelle, ancien directeur du Travail, a remis hier son rapport au Premier ministre. Le document doit servir de rampe de lancement à la réforme du droit du travail, dont Manuel Valls a fait l'une des priorités de sa politique intérieure, quitte à fâcher (une fois de plus) toutes celles et tous ceux qui sont à sa gauche (lire ci-contre).

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, est au moins certaine d'une chose : elle ne va pas manquer de travail. Entre la nécessité de réduire le nombre de chômeurs et la cure d'amaigrissement d'un Code du travail accusé d'obésité, pas de 35 heures possibles pour celle qui a succédé à François Rebsamen. Et il lui faudra une baguette vraiment magique pour réussir à faire maigrir un Code du travail épais comme la saga Harry Potter.

Une réforme « ni de droite ni de gauche »

TÉMOIGNAGES Deux chefs d'entreprise parlent du Code du travail. « Ma hantise, c'est l'erreur de procédure », explique l'un d'entre eux, à la tête d'un hypermarché à Bordeaux

« La réforme du Code du travail, ce n'est ni de droite ni de gauche. Cela dit, c'est souvent la droite qui la promet et la gauche qui la réalise. » PDG du Leclerc de Bordeaux-Chartrons, Jacques Vallois avoue suivre d'un œil circonspect et ironique les banderilles politiques qui se plantent sur le dos d'un ouvrage accusé de longue date de surcharge pondérale.

Comme beaucoup de chefs d'entreprise, Jacques Vallois avoue cependant moins sourire dans la mise en œuvre quotidienne de la législation sur le travail.

« En fait, à force de textes qui se sont empilés, on finit par ne plus

rien y comprendre, et même les conseillers qui nous assistent ne sont pas toujours sûrs d'eux-mêmes, c'est vous dire. »

Le patron de cette enseigne bordelaise qui emploie une centaine de salariés (tous en CDI) avoue avoir la hantise de « l'erreur de procédure. Le temps qu'on dépense à vérifier que nous sommes bien dans les clous et à se poser des questions sur la rédaction de tel ou tel compte rendu de réunion, ce temps pourrait être utilisé à des choses beaucoup plus utiles pour les salariés. »

Jacques Vallois veut ainsi modifier une partie de l'organisation de son magasin, principalement sur

l'aspect logistique. Mais, assure-t-il, pour cela, il lui faut réaliser un audit social qui lui tend un parapluie grand comme la place des Quinconces et retarde donc la mise en œuvre d'un changement dont le PDG jure que son seul objectif est d'assurer une promotion interne à plusieurs de ses employés.

Des doutes

« De toute façon, ajoute-t-il désabusé, il ne s'agit que d'un rapport. Si loi il doit y avoir, elle ne sera pas votée avant l'été prochain, et, à l'approche des élections, je doute que tout ceci aille jusqu'au bout. Sur la fiscalité comme sur le droit du travail, les gouvernements annoncent des mesures, puis, par manque de courage, reculent. »

L'avis est assez partagé par un autre chef d'entreprise, Didier Oudin, PDG du groupe Arom, qui regroupe

plusieurs marques de traiteur et qui a notamment remporté récemment deux gros appels d'offres, celui du stade Matmut-Atlantique et celui de la Cité du vin.

À la tête d'une bonne cinquantaine d'employés en CDI qui travaillent 39 heures par semaine, (payées 35 + 4 en heures supplémentaires), Didier Oudin signe parfois jusqu'à 400 bulletins de salaire par mois, en raison des nombreux extras qu'il embauche pour des manifestations ou des mariages. « Et un mariage, précise-t-il, on sait quand ça commence, pas quand ça finit. »

S'il assure cohabiter sans étincelles avec le Code du travail, Didier Oudin regrette surtout que, réforme ou pas, les gouvernements s'intéressent davantage aux grandes entreprises qu'aux petites, « là où se trouve l'emploi ».

B. L.



Jacques Vallois, PDG du centre Leclerc de Bordeaux-Chartrons. ARCH P T

Dossier Bernis : la Grande-Champagne prise en étau

ÉCONOMIE

L'intercommunalité cherche une solution dans un dossier miné

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

La zone du Plassin, à Gensac-la-Pallue, n'en finit pas d'empoisonner la vie de la Communauté de communes de Grande-Champagne. Le sujet est revenu à la table du conseil, mardi soir, par le biais de deux dossiers visant à trouver une solution à l'implantation de la société Géodis-Bernis.

Cette filiale du groupe Géodis, grand nom du transport de marchandises et de la messagerie, veut se rapprocher du stratégique marché du cognac avec cet entrepôt situé sur un terrain de trois hectares, capable de stocker 11 000 palettes, avec 12 quais de chargement. Elle dispose d'un permis de construire instruit par l'État, et signé par le maire de la commune. Lasse des retards pris par ce dossier, elle a engagé la construction, avec la ferme intention de démarrer son activité en janvier 2016.

Bataille judiciaire

Véronique Marendat, la présidente de la Grande-Champagne, se sent prise en étau. Si l'intercommunalité met des bâtons dans les roues de Bernis, celle-ci pourra répliquer en justice. Mais dans le même temps, le permis de construire a été attaqué devant le tribunal administratif par les riverains du Plassin. Ils s'appuient sur une décision de 2005 de la même instance, qui affirmait que la voirie n'était pas adaptée à un trafic d'envergure. « C'est un chemin blanc que l'on a goudronné, le sous-sol n'est pas adapté », pointe Michel Baldacchino, ancien maire de Gensac de 2001 à 2008.



À droite, l'entrepôt Bernis en train de pousser. En face, la société Legeay, où les camions ne peuvent entrer qu'en marche arrière... Au milieu, une vole pas franchement adaptée. PHOTO P.M.

Il rappelle les problèmes de sécurité qui existent déjà, le manque de visibilité, la largeur insuffisante, les camions qui ne peuvent entrer qu'en marche arrière chez la société Legeay, située en face... Sur ce point, Véronique Marendat se dit impuissante, elle en appelle au maire à user de son pouvoir de police. Bernard Mauzé a engagé des démarches en ce sens. Mais selon son opposant, Michel Baldacchino, l'entreprise n'a pas l'intention de jouer le jeu.

Véronique Marendat ne cache pas son malaise, le permis ayant été accordé alors que le terrain est « enclavé ». Cela s'ajoute aux dissensions sur le traitement des eaux usées qui polluent la vie des riverains du Plas-

sin. Avançant une « perte de confiance », Véronique Marendat avait déchu de sa vice-présidence Bernard Mauzé pour ce motif en juin. Ambiance...

Un axe dangereux

Pour la présidente, il faut malgré tout « en finir » avec le dossier Bernis. Le permis de construire prévoyait une entrée finalement jugée trop proche du rond-point. Les élus sont invités à opter pour une entrée située un peu plus loin, qui suppose de vendre une bande de terrain à Bernis.

Pour Michel Baldacchino, ce serait une façon d'enterrer la présence de la société. Selon lui, la présidente de Grande-Champagne

pourrait se retrouver impliquée pénalement en cas d'accident. « Beaucoup de jeunes passent par là pour aller au lycée en scooter. C'est très dangereux pour les piétons, les cyclistes. Imaginez avec des mouvements de 150 camions en plus par jour ! Bernis impose son diktat, ce n'est pas normal », commentent de leur côté les riverains, très remontés.

Après une longue discussion, l'assemblée a décidé de reporter le vote afin de consulter son avocat sur les aspects juridiques. Une autre délibération portant sur la cession d'une bande destinée à faire passer le réseau électrique a subi le même sort. Le conseil devra reprendre sa copie fin septembre.

« On a une organisation qui fonctionne »

LA POSTE La restructuration de la distribution avait entraîné une grève en avril. Le nouveau directeur du site de Cognac juge la situation apaisée

« J'avais envie de revenir sur le terrain, au contact direct des postiers. » Âgé de 51 ans, Jean-Claude Aubert a quitté son poste de directeur industriel dans le Limousin pour succéder à Claudie Labarde à la direction de la plate-forme de distribution de Cognac, en juin. Le site sortait tout juste d'une restructuration douloureuse marquée par un mouvement de grève de cinq jours, en avril.

« J'ai continué le dialogue social. Il n'y a pas de tension particulière. Nous effectuons des améliorations au fil de l'eau. Aujourd'hui, on a une organisation qui fonctionne. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de

facteurs qui souhaitent revenir en arrière et ne plus disposer de deux jours de repos par semaine », estime-t-il.

Réorganisation dans le sud

Le discours est plus tempéré du côté de la CGT. Secrétaire générale de la CGT FAPT16, Véronique Lavergne relève un dialogue « plus ouvert » et la résolution des principaux problèmes pour la distribution, mais elle estime que les engagements pris après le conflit n'ont pas tous été suivis d'effet.

Jean-Claude Aubert aborde un autre chantier : la réorganisation

de trois antennes de Cognac à Barbezieux, Montmoreau et Chalais, en octobre. « Nous laissons les facteurs là où ils sont, mais nous ré-équilibrons les tournées, pour s'adapter au volume de courrier qui baisse. Nous voulons aussi développer notre capacité à offrir des services. »

Certains départs en retraite ne seront pas remplacés. La Poste annonce par ailleurs qu'elle participera aux Journées du patrimoine, en faisant découvrir les coulisses de sa plate-forme de distribution, dans la zone de Montplaisir, samedi 19 septembre de 10 à 18 heures.



Jean-Claude Aubert dirige le site de Cognac depuis juin. PH. M.

CHERVES-RICHEMONT

Cantine : légère hausse des tarifs

Lundi, la réunion de rentrée du Conseil municipal a démarré par un débat et un vote concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I) de Grand-Cognac. Déjà, le 29 juin, une consultation à bulletin secret, demandée par le maire Alain Riffaud, « pour avoir une idée de ce que chacun pensait », avait révélé une forte majorité contre le projet.

Après un échange animé, un vote officiel à main levée a été proposé sur la question : « Êtes-vous favorable au passage du PLU en PLU-I ? ». Résultats : six pour, six contre, quatre abstentions. Alain Riffaud a pris acte de cette délibération qui sera présentée en l'état au Conseil communautaire de Grand-Cognac.

Le Conseil a par ailleurs donné son accord unanime pour demander une révision du PLU actuel, portant sur quelques modifications liées aux projets de la commune, le giratoire de Trepsec par exemple.

« Régulière mais faible »

Comme chaque année, les élus ont adopté la nouvelle tarification des tickets de cantine et garderie, qui subissent une augmentation de 1 %, « régulière mais faible ». À partir du 1^{er} novembre, pour les élèves de la commune, le repas coûtera 2,22 €; hors commune, ce sera 2,46 €; pour le personnel : 2,57 €; pour les professeurs : 3,71 €. La garderie du matin, ou celle du soir :



Comme chaque année, les élus ont adopté la nouvelle tarification des tickets de cantine. PHOTO P. B.

AU FIL DES DOSSIERS

TRAVAUX La commune sollicite l'aide du Fonds départemental d'aide aux communes, pour les travaux d'entretien des voies communales : sur la base de 44 608 € HT, l'aide atteindrait 13 460 €, valable pour trois ans. Dans le cadre des subventions à l'initiative locale, la commune envisage des travaux au garage du presbytère et des services techniques, soit une aide de 2 912 € sur un projet de 11 649 € HT.

ACCUEIL DE LOISIRS L'accueil de loisirs sans hébergement, la P'tite Pomme, fait l'objet d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Aux objectifs d'encadrement, accessibilité, projet pédagogique remplis par la commune, répond un financement de la CAF, qui est de 8 300 € pour 2015, et 9 000 euros en 2016, et une participation de 0,52 € par heure et par enfant.

0,66 €, et pour les deux : 1,06 €. Un échange a porté sur le prix de revient réel des repas fournis par le Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) nettement plus

élevé (de l'ordre de 7 euros), ainsi que sur le devenir à plus long terme de ce même Sivu (restauration).

Pierre Barreteau

La commune met un coup de frein à la circulation

La réunion du Conseil municipal s'est tenue lundi. En ouverture de séance, la maire Pascale Belle a tenu à évoquer le premier café citoyen, qui a eu lieu deux jours auparavant. Un échange très constructif qui a permis de débattre autour des questions de la circulation dans une commune qui, de par son infrastructure, ne bénéficie pas partout de trottoirs ni de places de stationnement. À partir de lundi 14 septembre, la rue de Saintes sera interdite à la circulation, afin d'installer un plateau ralentisseur, avec un passage piéton, en face de l'ancienne boulangerie. Les travaux s'étaleront sur quatre jours. Une seconde édition du café citoyen sera programmée au cours de laquelle des groupes de travail seront constitués, composés d'élus et d'administrés. Ils auront pour objectif d'étudier les différentes possibilités pour résoudre les « ennuis du quotidien » : vitesse, circulation, bruits, etc.

Ville fleurie ?

Lors du conseil, il a été évoqué la visite d'un jury concernant les « villages fleuris », le 21 juillet. Un groupe de travail chapeauté par la commission environnement va étudier les possibilités de concourir.



La maire Pascale Belle entourée des conseillers municipaux.

PHOTO C.-C.G.

Olympiades en vue

Samedi 19 septembre se tiendront des Olympiades pour les droits de grands-parents. Menées par Solidarité famille grands-parents, ces Olympiades débuteront dès 10 h par un marché de producteurs sur la place de la salle des fêtes.

Avec l'aide des associations de la commune, des jeux partagés enfant/grands-parents seront organisés et de nombreux lots seront à gagner : spectacle au Puy-du-Fou, au Futuroscope, etc.

Droit au but

Pascale Belle a abordé ensuite les projets de mise aux normes des ateliers municipaux, de la salle des fêtes et des vestiaires du foot ; une étude de faisabilité va être commandée pour un montant de 2 500 euros, elle servira de base au cabinet d'études. L'aménagement des vestiaires du club de foot porte sur l'arrivée d'une trentaine d'enfants de 5 à 6 ans, garçons et filles et implique des sanitaires séparés.

Colette Guné